

69095



**NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CM.38/9  
14 mai 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Trente-huitième session de la Commission/Conférence  
des ministres africains des finances, de la planification  
et du développement économique

Abuja  
14 et 15 mai 2005

**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE**

**TRENTE-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION/CONFÉRENCE DES  
MINISTRES AFRICAINS DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION  
ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

1. Nous, Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, réunis à Abuja les 14 et 15 mai 2005 sous l'égide de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), reconnaissons qu'une volonté politique résolue, accompagnée de mesures audacieuses et énergiques, est nécessaire pour créer les conditions propices à une croissance économique soutenue et à l'élimination de la pauvreté, ainsi qu'à la promotion du développement durable en Afrique. L'urgence est indéniable si l'on considère que cinq ans se sont déjà écoulés depuis le lancement des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et que l'échéance finale est dans 10 ans à peine.
2. Après avoir examiné le thème de notre Conférence, *«Réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique»*, nous réaffirmons l'importance vitale de ces Objectifs comme cadre pour réduire la pauvreté et faire progresser le développement en Afrique.
3. Le consensus mondial en faveur de la réalisation des OMD est des plus appréciables et offre de nouvelles possibilités de collaboration élargie en vue de la réduction de la pauvreté. Nous sommes convaincus que la réalisation des OMD sera une étape décisive sur la voie du développement durable d'envergure auquel nous aspirons.
4. Nous sommes encouragés par les progrès enregistrés dans certaines parties de notre continent, et dans plusieurs de nos pays, en ce qui concerne la réalisation de certains OMD, y compris dans des pays connaissant de graves contraintes financières. Toutefois, le tableau général n'est pas satisfaisant et il faut progresser beaucoup plus rapidement, sur une plus grande échelle. Il est désormais indispensable de passer en revue les progrès accomplis et les obstacles rencontrés afin d'en tirer des enseignements et de devenir plus opérationnels. À cet égard, nous appuyons l'élaboration d'une position commune africaine sur l'examen de la réalisation des OMD.
5. Au vu de la tenue prochaine de plusieurs débats de haut niveau, notamment le Sommet de l'Union africaine en juillet, le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur le financement du développement en juin, le Sommet du G-8 à Gleneagles (Écosse) en juillet, ainsi que la session de l'Assemblée générale consacrée à l'examen au sommet des OMD, en septembre, nous souhaitons définir certaines des mesures fondamentales que nous devons prendre, en tant que décideurs, pour réaliser les OMD en Afrique et indiquer celles que la communauté internationale doit prendre pour nous permettre de réaliser nos objectifs.

**Accroître et partager les fruits de la croissance**

6. Il est indéniable que les progrès dans la réduction significative de la pauvreté et la réalisation des OMD ont été entravés parce que la croissance économique était insuffisante et que les bénéfices de la croissance réalisée n'ont pas été, dans la majorité des cas, répartis entre toutes les couches de la société. En allant de l'avant, il sera important d'accroître la croissance dans les secteurs qui peuvent créer davantage d'emplois et d'investir davantage dans les

domaines comme la santé et l'éducation, qui forment les capacités humaines susceptibles de participer à l'activité économique productive.

7. La faiblesse de la gouvernance, l'impact du VIH/sida, de la tuberculose, du paludisme et d'autres maladies, l'inégalité des sexes, les conflits violents et les capacités inadaptées, ainsi que l'insuffisance de l'investissement public et de la mobilisation des ressources intérieures et extérieures limitent également la croissance et la diffusion de ses fruits. Nous devons donc mettre au point des stratégies holistiques et complètes pour résoudre de nombreux problèmes simultanément.

8. Nous sommes convaincus que la voie à suivre passe par l'accélération d'une croissance économique largement partagée, soutenue et créatrice d'emplois, dans le contexte de l'amélioration de la gouvernance, y compris une transparence accrue et une réduction de la corruption, ainsi qu'une meilleure mise en valeur des ressources humaines, en particulier les femmes d'Afrique qui sont exclues depuis longtemps de la pleine participation économique à nos sociétés. Des niveaux élevés de croissance soutenue fourniront les ressources et les capacités nécessaires aux dépenses sociales requises pour s'attaquer de front à la pauvreté, tout en créant les emplois nécessaires pour aider les populations à améliorer leur situation.

9. Conformément à la Déclaration du Sommet de l'Union africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté tenu en 2004 au Burkina Faso, nous nous engageons à élaborer des stratégies pour créer des emplois productifs et décentés destinés aux hommes, aux femmes et aux jeunes d'Afrique, ainsi qu'à traiter expressément les questions de création d'emplois dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

### **Vers l'appropriation locale et l'élaboration de stratégies nationales plus efficaces de croissance et de réduction de la pauvreté**

10. Si des progrès sensibles ont été enregistrés au cours des cinq dernières années dans le processus des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) – sous forme notamment d'investissements plus importants dans l'éducation et la santé, ainsi que d'une meilleure gestion des finances et des dépenses publiques – il faut s'employer davantage à renforcer l'appropriation et la mise en œuvre des stratégies par les pays. Les gouvernements africains doivent formuler et mettre en application des politiques de croissance et de réduction de la pauvreté intégrant les OMD en tant qu'Objectifs clefs ainsi que la croissance et l'emploi, en prévoyant le renforcement des capacités à tous les niveaux concernés par l'application de ces politiques.

11. Il faut donner aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté une portée plus vaste et un horizon plus éloigné et renforcer leur appropriation par l'intermédiaire de consultations significatives entre parties prenantes, en s'attaquant aux problèmes d'égalité des sexes, de croissance démographique et de capacités ainsi qu'aux questions régionales, y compris les migrations et d'autres politiques relatives à des biens collectifs régionaux. Par ailleurs, il est nécessaire de s'intéresser aux réalités propres aux pays, en accordant une attention particulière aux besoins spéciaux des pays les moins avancés, des économies sortant d'un conflit et d'autres économies fragiles. Les travaux du Groupe de réflexion africain sur les stratégies de réduction de la pauvreté mis en place par la CEA nous ont beaucoup appris. Il ressort à présent de ces consultations que nous devons nous concentrer sur le contenu des stratégies de croissance et de développement plutôt que sur les aspects formels des stratégies de réduction de la pauvreté.

### **Accorder plus d'importance au commerce, à l'infrastructure et à l'agriculture**

12. La réduction de la pauvreté passe par la croissance et la croissance passe par l'expansion des marchés et un accès bien meilleur aux marchés du continent et aux marchés internationaux. Le commerce est un puissant moteur de la croissance. Nous tenons donc à souligner l'importance, pour le continent, d'un système commercial multilatéral juste, non discriminatoire, prévisible et fondé sur des règles. Il faut également améliorer considérablement l'accès aux marchés, en particulier dans le secteur agricole et dans d'autres secteurs d'exportation revêtant un intérêt pour les pays africains. Au sein de l'Afrique, nous devons mettre à profit les initiatives régionales pour ouvrir nos marchés et encourager le commerce des biens et des services entre États membres. Nous préconisons l'élimination des mesures d'appui intérieur faussant les échanges commerciaux et des subventions à l'exportation ayant des conséquences néfastes sur les exportations de produits africains. Il est par conséquent nécessaire que tous les membres de l'OMC œuvrent au succès de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, prévue en décembre à Hong Kong, et qui ouvrira la voie à une conclusion rapide du Cycle de négociations commerciales de Doha en 2006.

13. De notre côté, et pour nous assurer que l'élargissement des marchés produise l'impact requis sur la pauvreté, nous devons réfléchir et agir collectivement. Que ce soit dans des secteurs tels que le transport, ou en relation avec les biens publics régionaux, la recherche et la vulgarisation agricoles, la santé maternelle et infantile, la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et d'autres maladies, des approches régionales nous sont nécessaires. Les communautés économiques régionales sont cruciales pour l'action collective. À ce titre, l'action tendant à les rationaliser, à harmoniser leurs activités et à leur permettre de mieux exécuter les programmes au niveau sous-régional consolidera, dans une grande mesure, les efforts visant à réaliser les OMD.

14. Étant donné son importance critique pour le développement, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire en Afrique, le secteur de l'agriculture mérite une attention particulière. Il emploie quelque 60% de la population active totale de l'Afrique et fait vivre 90% des habitants des zones rurales; pourtant, il est miné de problèmes tels que la fragmentation et le sous-développement des marchés, l'absence d'accès à l'information, au financement et à la terre, la médiocrité de l'infrastructure ainsi que la vulnérabilité aux chocs extérieurs et les barrières commerciales. Il faut de toute urgence accroître l'investissement dans le développement intégré de l'eau et de l'agriculture et soutenir et appliquer le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du NEPAD. Nous recommandons instamment des mesures pour promouvoir les partenariats secteur public-secteur privé afin d'apporter des ressources au secteur et assurer le développement de son infrastructure.

15. À cet égard, reconnaissant que le secteur privé est le principal moteur de la croissance, nous prenons la résolution de nous attacher davantage à la création d'un environnement qui lui soit propice, notamment par l'instauration de la paix et de la sécurité, la mise en place d'institutions publiques de qualité qui encouragent l'efficacité, des améliorations de l'infrastructure physique, la protection de l'environnement et des ressources naturelles, conformément aux objectifs du NEPAD, de même que d'autres formes de soutien pour faciliter l'utilisation d'un capital humain et d'une technologie de qualité.

16. Touchant à tous les secteurs de l'économie et de la gouvernance, les lacunes en matière de capacités constituent un grand frein au progrès. Dans ce contexte, nous reconnaissons qu'il est nécessaire de développer les capacités de manière intensive et généralisée et de les retenir pour renforcer la gouvernance et d'autres efforts de développement. Les efforts visant à tirer parti des compétences des Africains de la diaspora doivent être renforcés, parallèlement à l'amélioration des compétences, du savoir et de l'expérience, au niveau interne. Nous nous félicitons du travail qu'accomplit l'Initiative africaine concertée sur la réforme du budget (CABRI) pour renforcer les capacités de gestion des finances publiques. Reconnaisant le rôle crucial que des statistiques fiables jouent dans l'évaluation et le suivi des progrès accomplis sur la voie des OMD, nous accorderons une plus grande attention au développement de fortes capacités statistiques, aux niveaux national et régional, et encourageons les donateurs à faire de même.

### **Financer une «forte poussée» en faveur de l'Afrique**

17. Le développement économique de l'Afrique est entre les mains des Africains et nous sommes déterminés à réaliser les OMD d'ici à 2015. Aussi, nous approuvons l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport *«Dans une liberté plus grande»* selon lequel les pays en développement doivent concevoir, d'ici à 2006, des stratégies nationales concrètes pour réaliser les OMD, déterminer les besoins financiers et s'engager à effectuer les investissements publics nécessaires. Par-dessus tout, nous, pays africains, devons nous efforcer davantage de mobiliser nos ressources intérieures pour réaliser lesdits Objectifs.

18. Nous reconnaissons toutefois que, dans l'immédiat, nos progrès sur la voie des OMD ne peuvent être accélérés que par un accroissement important des ressources extérieures. Notre capacité d'absorber l'aide s'est accrue et il nous est donc possible d'utiliser les ressources supplémentaires à bon escient. C'est pourquoi nous prenons bonne note de l'appel lancé dans le rapport de la Commission pour l'Afrique demandant à la communauté internationale de donner «une forte poussée» à l'appui financier en faveur de l'Afrique, conformément à l'engagement pris au niveau mondial de réaliser les OMD et, en particulier, à la proposition de la Commission tendant à créer un important fonds pour développer l'infrastructure africaine.

19. La Commission pour l'Afrique a demandé que soit doublée l'aide officielle au développement de l'Afrique et elle propose la création d'un mécanisme international de financement pour gérer les flux d'aide en amont et renforcer la prévisibilité et la planification. Le rapport du Secrétaire général de l'ONU propose également une augmentation substantielle de l'aide en vue de la porter à 0,7% du produit national brut des pays développés, conformément à l'objectif défini à Monterrey. Nous félicitant vivement de ces propositions, nous demandons aux dirigeants du G-8 de s'engager, durant le Sommet de Gleneagles prévu en juillet, à honorer leurs promesses actuelles concernant l'APD et à aider à accélérer les progrès en contribuant concrètement au financement de la réalisation des OMD en Afrique, conformément aux recommandations du rapport. Nous pensons que les fonds doivent servir à financer un ensemble complet de mesures d'appui à l'Afrique car il est clair que sans une action simultanée et efficace sur plusieurs fronts prioritaires, il n'y a guère de chance de réussite.

20. Nous rappelons que nous avons souligné à plusieurs reprises, lors de réunions précédentes, la nécessité de trouver une solution durable au problème de l'onéreux fardeau de la dette de l'Afrique. Tout récemment, lors d'une Conférence des ministres africains de l'économie

et des finances organisée à Dakar par la Commission de l'Union africaine en collaboration avec le Gouvernement sénégalais, nous avons demandé de trouver une sortie à l'impasse de la dette durant l'année à venir et sommes convenus de la nécessité d'une action plus radicale de la communauté internationale à cet égard. Une telle action devrait être conforme à la recommandation de la Commission pour l'Afrique tendant à ce que l'allègement de la dette englobe la dette multilatérale, la dette bilatérale – et les pays à faible revenu ne bénéficiant pas de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés – et qu'elle réduise l'encours de la dette et le service de la dette jusqu'à 100%. À cet égard, nous invitons instamment les pays africains à faire preuve de solidarité. Par-dessus tout, le critère fondamental d'allègement de la dette devrait être le financement requis pour la réalisation des OMD et l'objectif fondamental de réduction de la pauvreté. Nous ne saurions trop insister sur l'importance cruciale d'une telle mesure pour permettre à l'Afrique de réaliser les OMD.

### **Améliorer la gestion de l'aide et la responsabilité mutuelle**

21. Il y a deux ans, à Addis-Abeba, nous attendions avec intérêt de débattre à cette réunion des conclusions d'un rapport commandé par le NEPAD, établi conjointement par la CEA et le Comité d'aide au développement de l'OCDE, sur les moyens d'appliquer et de suivre concrètement la responsabilité mutuelle dans les relations de l'Afrique avec ses partenaires internationaux. Nous avons examiné le rapport - Examen mutuel de l'efficacité du développement dans le contexte du NEPAD - présenté ici à Abuja et nous estimons qu'il constitue un schéma directeur précieux que nous pouvons adopter à l'échelle nationale. Nous réaffirmons que le rapport devrait paraître tous les deux ans, mais nous notons qu'il peut se révéler nécessaire de publier des mises à jour plus fréquentes sur les progrès ou les examens concernant des questions précises, en réponse à des besoins particuliers. Nous proposons qu'à l'avenir les conclusions des études nationales effectuées dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine servent de base pour le suivi des résultats de l'Afrique. Nous demandons au Comité d'aide au développement de l'OCDE de recueillir des renseignements sur les engagements d'aide future à partir d'informations budgétaires et autres, pour aider à renforcer la prévisibilité des flux d'aide en direction de nos pays.

22. Du côté africain, il faudra également accorder davantage d'attention aux moyens d'améliorer la gestion de l'aide. Les conditions et défis spécifiques varient certes d'un pays à l'autre, mais nos pays partagent bien des problèmes liés à l'imprévisibilité des flux d'APD et au fait que ces flux sont à court terme, que les politiques et pratiques des partenaires peuvent changer et que les types d'instruments d'aide utilisés manquent de souplesse. La possibilité d'une augmentation des flux se dessinant, il faut absolument une architecture ou un cadre africain de gestion de l'aide à travers lequel nous puissions suivre, à l'échelon régional, les flux, la qualité et l'efficacité de l'aide.

23. L'Afrique et ses partenaires doivent honorer leurs obligations pour faire de la responsabilité mutuelle un outil efficace. Dans le cadre du NEPAD, les dirigeants africains se sont engagés à appliquer des politiques économiques saines, à mettre en place des mesures de bonne gouvernance économique et politique, et à investir dans les êtres humains pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous reconnaissons les progrès accomplis par de nombreux pays africains en ce qui concerne l'obligation de rendre des comptes, l'adhésion au constitutionnalisme, la pluralité politique, la gestion financière publique et la stabilité macroéconomique. Nous notons en particulier que les gouvernements africains manifestent un

grand intérêt pour l'adhésion au Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Du côté des partenaires, à travers le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et d'autres initiatives, les partenaires de développement se sont engagés à intensifier les efforts pour renforcer l'aide publique au développement en termes de qualité et de quantité, de composition, d'allocation, de prévisibilité et d'harmonisation avec les stratégies nationales de développement. Nous leur demandons instamment d'honorer ces engagements.

### **Susciter une plus grande cohérence et une plus grande efficacité institutionnelles**

24. Nous reconnaissons que la CEA continue à jouer un rôle clef dans la promotion du développement social du continent. Maintenant que l'Union africaine a clairement énoncé un programme stratégique et compte tenu de son rôle capital dans la direction politique de la région, nous attendons avec intérêt un renforcement de la collaboration entre la CEA et l'UA.

25. Nous notons également que la Commission manque de ressources car la demande d'analyses politiques et économiques augmente considérablement, en raison de l'évolution de l'agenda pour le développement de l'Afrique. Nous demandons donc instamment aux États membres d'appuyer les efforts de la CEA en contribuant généreusement au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (FASNUDA), de sorte que la CEA continue à jouer son rôle de grand avocat du développement de l'Afrique.

26. Nous sommes reconnaissants envers la CEA pour la bonne organisation de la trente-huitième Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. Nous remercions également Son Excellence la Ministre des finances de la République fédérale du Nigéria, Mme Ngozi Okonjo-Iweala, pour son excellente conduite de nos débats. Finalement, nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à Son Excellence le Président Olusegun Obasanjo et au peuple nigérian pour l'hospitalité chaleureuse qu'ils nous ont dispensée à Abuja.

